



DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À LANTON

PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE, L'EAU, ET LE BASSIN D'ARCACHON

LANTON
COLLECTIF

À la suite de nouveaux débordements du réseau d'assainissement à Lanton et de la communication officielle de la majorité sortante, un constat s'impose : derrière les discours rassurants, **c'est un système hors d'âge qui craque.**

Un bilan politique d'années d'inaction face à un problème ancien et identifié, et d'une gestion réduite à l'urgence, toujours plus coûteuse que l'anticipation et la prévention.

Face à cette situation, Lanton Collectif présente aujourd'hui un plan d'action clair, concret et responsable, fondé sur une priorité simple : protéger la santé publique, le Bassin d'Arcachon et ses habitants, plutôt que continuer à gérer l'urgence.

1. LA TRANSPARENCE D'ABORD

Première urgence : sortir du déni et de la seule communication rassurante.

Sans transparence, il n'y a ni décision responsable, ni confiance des habitantes et habitants.

Nous proposons :

Un audit indépendant des réseaux

La réalisation d'un audit public et indépendant des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales : état réel des infrastructures, eaux parasites, points de saturation, risques de débordement.

Une information régulière et accessible

Assurer une transparence réelle et durable sur l'état des réseaux et leur gestion, en rendant accessibles les données relatives aux réseaux d'assainissement et pluviaux, y compris les documents structurants aujourd'hui absents du débat public : schémas directeurs, audits, cartographies des zones à risque, liste des travaux réalisés et programmés.

Un observatoire de l'eau

Un dispositif permanent, public et indépendant, chargé de produire, suivre et rendre accessibles les données sur l'état des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, la ressource en eau potable, les réserves et les prélèvements, afin de sortir des effets d'annonce et des décisions prises à l'aveugle.

2. PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE

Les débordements du réseau d'assainissement ne sont pas un simple problème technique mais **un enjeu de santé publique**, exposant directement les habitants à des risques sanitaires et menaçant un écosystème fragile dont dépendent des activités économiques essentielles, au premier rang desquelles l'ostréiculture.

Nous proposons :

Reconnaitre les débordements comme un enjeu de santé publique

Sortir d'une approche uniquement technique et de court terme pour intégrer pleinement les risques sanitaires dans les décisions publiques.

Informer et alerter les populations concernées

Mettre en place des protocoles clairs et systématiques d'information en cas de débordement : zones impactées, risques identifiés, précautions à prendre.

Agir en lien avec les autorités sanitaires

Renforcer la coordination avec les services de santé pour évaluer les risques, adapter les réponses et ne plus limiter la surveillance sanitaire des eaux de baignade à la seule période estivale.

Assumer collectivement les impacts sur l'ostréiculture

Mettre en place un fonds de soutien pour l'ostréiculture à l'échelle du Bassin, pour que les conséquences économiques des défaillances publiques ne soient plus supportées uniquement par la filière.

3. NE PLUS AGGRAVER LA SITUATION

Urbaniser en zones inondables ou avec des réseaux saturés, alors que le dérèglement climatique intensifie les épisodes pluvieux, **alimente mécaniquement les débordements de demain.**

Nous proposons :

Geler les permis de construire dans les zones à risque

Suspendre toute nouvelle autorisation en zones inondables, raccordées à des réseaux d'assainissement déjà saturés, ou lorsque les conditions réelles de nappes phréatiques rendent l'infiltration des eaux de pluie inopérante.

Abandonner les projets exposés aux risques ou incompatibles avec l'état des réseaux

À Lanton, cela concerne le Roumingue-Sud, en secteur exposé aux risques d'inondation et de submersion, ainsi que la centralité de Cassy, engagée sans preuve publique de compatibilité avec l'état des réseaux d'assainissement.

4. ENGAGER LES PREMIÈRES SOLUTIONS

Une part importante des débordements est liée aux eaux parasites et au ruissellement : **sortir de la gestion par l'urgence** impose un calendrier public et hiérarchisé de travaux structurels, en particulier sur les ouvrages et stations de pompage identifiés de longue date comme points de fragilité du réseau.

Nous proposons :

Un plan prioritaire et pluriannuel pour prévenir les débordements

Identifier et traiter les causes structurelles des débordements — eaux parasites, réseaux dégradés, mauvais branchements — en intégrant la restauration des fossés, crastes et écoulements naturels lorsque leur suppression ou leur obstruction a aggravé les risques d'inondation, sur la base d'un état des lieux précis et d'une hiérarchisation pluriannuelle des investissements.

Agir sur les sols et les milieux naturels

Désimperméabiliser de manière ciblée pour favoriser l'infiltration à la parcelle et ralentir les écoulements, en agissant en amont sur les sols et les milieux naturels : limitation des coupes rases de pins, recours à des coupes claires près des zones humides, et mise en œuvre d'une politique de préservation, de restauration et de création de zones humides comme solutions naturelles de prévention des débordements.

5. CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS ET LES PRIORITÉS, CHANGER LES RÈGLES

Les débordements répétés révèlent un problème structurel : si l'assainissement relève bien du SIBA, la gouvernance éclatée entre communes, agglomérations et instances de planification **dilue les responsabilités politiques**.

Dans ce système, la santé publique et la protection du Bassin passent après des logiques de développement, au mépris des limites réelles des réseaux et du milieu naturel.

Nous proposons :

Faire de la santé publique et de la protection du Bassin d'Arcachon la première priorité politique

Défendre systématiquement cette priorité dans l'ensemble des instances compétentes afin que les choix d'assainissement, d'aménagement et de planification intègrent d'abord leurs impacts sanitaires et environnementaux.

Inverser la logique des décisions d'aménagement et de planification

Porter, dans les documents et instances de planification et de prévention (PLU, SCOT, programmes locaux de l'habitat, PPRIF), une exigence claire : partir des capacités réelles des réseaux, des contraintes de risque et des évolutions climatiques attendues pour orienter les projets, et non adapter les réseaux a posteriori à des choix déjà actés.

Mettre fin aux annonces sans vision ni garanties

Conditionner tout engagement public porté au sein des syndicats et des intercommunalités à l'existence d'un calendrier crédible, d'une hiérarchisation explicite des priorités et d'études d'impact indépendantes à la hauteur des enjeux.

Clarifier les objectifs et les responsabilités politiques

Exiger la transparence sur les arbitrages et les responsabilités, en cessant d'invoquer les autres bassins versants pour s'exonérer des investissements nécessaires, et en assumant enfin localement les choix politiques et financiers qui engagent durablement le territoire.

En mars 2026, les élections municipales pèséreront bien au-delà de chaque commune : elles détermineront aussi les équilibres de pouvoir dans les instances qui décident de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement du Bassin d'Arcachon.

La question n'est pas de promettre une "parole forte" ni de cumuler les fonctions.

La question est de changer les règles du jeu,
de sortir d'une gouvernance où les plans et annonces s'accumulent sans que leurs effets réels soient évalués publiquement,
pour sortir de la fuite en avant et assumer enfin une gestion maîtrisée de l'eau — potable, usée et pluviale — des réserves et des prélèvements,
et préparer l'avenir du territoire à la hauteur des défis déjà devant nous et de ceux que le dérèglement climatique rend désormais inéluctables.